

Département du Morbihan

Mairie de BOHAL 56140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13
Absents : 2
Délégation : 0
Votants : 13

Séance du 08 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de BOHAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE de BOHAL, sous la présidence de Alain de CHABANNES

PRESENTS : DE CHABANNES Alain, BURBAN Murielle, BUSSON David, LE LUEL Rémy, COTARD Jeannette, COLLIAS Marie-Thérèse, MELLIER Arnaud, RENAUD Mickael, BURBAN Nathalie, LE JALLÉ David, HAMON Laurence, GUILLERON Jennifer, BRAUD Jérémy.

ABSENTS excusés : LE BRETON Bernard, PHILIPPE Aurélie

Date de convocation : 1^{er} septembre 2026

M. BUSSON David est nommé secrétaire de séance

662026

Assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) du budget annexe « Lotissement Voisin »

VU le Code Général des Impôts, notamment ses articles 256, 257 et 260 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la création du budget annexe à comptabilité distincte dédié à l'aménagement du « Lotissement Voisin » ;

CONSIDÉRANT l'intervention de Mme Jeannette COTARD soulignant la nécessité de soumettre les opérations de création, d'aménagement et de vente de terrains à bâtir dudit lotissement au régime de la TVA ;

CONSIDÉRANT que l'option pour l'assujettissement à la TVA sur les opérations d'aménagement foncier permet à la commune de récupérer la TVA grevant les dépenses d'investissement, d'études et de travaux engagées pour la réalisation du lotissement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) des opérations de lotissement comptabilisées au sein du budget annexe « Lotissement Voisin », conformément aux dispositions légales et fiscales en vigueur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et déclarations nécessaires auprès des services fiscaux (Direction Générale des Finances Publiques) afin de formaliser cette option et d'assurer le suivi des opérations de TVA afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 15/09/2026

Alain de CHABANNES, Maire